



Conseil de sécurité

Distr. générale
11 janvier 2016
Français
Original : arabe

Lettre datée du 7 janvier 2016, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Yémen auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous informer de l'évolution récente de la situation humanitaire catastrophique dans le gouvernorat de Taëz, qui continue de pâtir du siège étouffant que lui impose la milice rebelle des Houthistes et des partisans de Saleh.

Malgré les déclarations de l'ONU, les organisations internationales qui sont actives là-bas continuent de coopérer avec les Houthistes en les considérant comme une partie qui n'est pas responsable du siège complet imposé au gouvernorat ni des crimes humanitaires qui sont commis quotidiennement contre des civils.

Le siège imposé à Taëz et ses 4 millions d'habitants dure depuis plus de cinq mois. Malgré les accords conclus entre la délégation gouvernementale et la délégation des rebelles durant la deuxième série de pourparlers de paix qui s'est déroulée sous l'égide de votre Envoyé spécial pour le Yémen du 15 au 21 décembre 2015 sur la mise en place de couloirs humanitaires sécurisés jusqu'à Taëz et la libération des détenus, les souffrances des habitants de Taëz se poursuivent. Les rebelles n'ont pas fait un geste à l'égard de ces souffrances et ont même renforcé leur oppression et leur violence à l'encontre des habitants de Taëz, frappant également ses établissements civils, sanitaires et scolaires ainsi que les habitations.

La punition infligée à Taëz par les rebelles houthistes et partisans de Saleh est un affront fait à l'humanité. Il existe de nombreuses preuves qui établissent que les chefs de guerre houthistes et partisans du précédent président volent l'aide des organisations humanitaires internationales et s'enrichissent au moyen de leur trafic sur le marché noir au prix du sang et des souffrances du peuple yéménite.

Malheureusement, jusqu'à présent ni le Bureau de la coordination des affaires humanitaires ni le Coordonnateur résident qui lui est lié n'ont présenté de rapport clair explicitant l'opinion de la communauté internationale sur l'extrême gravité de la situation humanitaire à Taëz.

Le manque d'engagement de la part des rebelles houthistes et partisans de Saleh dans la mise en œuvre des mesures de confiance convenues dans le cadre de la deuxième série de pourparlers qui s'est tenue en Suisse en décembre 2015, s'agissant en particulier de la levée du siège imposé à Taëz et de l'autorisation de l'acheminement de l'aide humanitaire aux civils assiégés démunis dans la ville de Taëz, laisse présager une grave crise humanitaire, le Programme alimentaire



mondial ayant indiqué dans son dernier communiqué le risque de famine dans cette ville résiliente et endurente.

Au nom du Gouvernement et du peuple yéménites, je vous exhorte à intervenir d'urgence de façon effective pour faire cesser ces souffrances humaines des habitants de ce gouvernorat. Le recours à la famine comme méthode de combat est considéré comme un crime de guerre puni par le droit international humanitaire et sans délai de prescription. La communauté internationale doit réagir fermement face à ces violations flagrantes.

Je vous fais tenir copie d'un appel urgent qui vous est adressé par des acteurs et organisations politiques et civils et des organisations de la société civile, qui demandent que vous interveniez d'urgence pour mettre un terme aux souffrances humaines des habitants du gouvernorat de Taëz (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire publier le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Khaled Hussein **Alyemany**

**Annexe à la lettre datée du 7 janvier 2016, adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
du Yémen auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Le Conseil de sécurité, dans sa déclaration du 23 décembre 2015, a demandé instamment à la coalition armée des rebelles houthistes et partisans de Saleh de lever le siège imposé aux villes yéménites, mentionnant particulièrement le gouvernorat de Taëz.

Cependant, Taëz continue jusqu'à présent d'être soumise aux pires bombardements et attaques perpétrés par les rebelles au moyen de diverses armes de tous calibres. Ainsi, le mercredi 30 décembre 2015, l'hôpital de la révolution, le dernier hôpital opérationnel dans la ville, a été bombardé et détruit, acte de sauvagerie criminel sans précédent contraire aux valeurs humanitaires.

La ville de Taëz est complètement assiégée depuis longtemps et de nombreux habitants sans défense ont été tués ou déplacés. La situation humanitaire dans la ville, qui ne cesse d'empirer, est devenue insupportable : les denrées alimentaires et les médicaments ont été détruits et de nombreux civils meurent chaque jour à cause de ce siège et des bombardements sauvages qui sont le fait des rebelles, qui ne tiennent pas compte des résolutions internationales légitimes de l'Organisation des Nations Unies. Il convient de noter que l'aide humanitaire fournie par l'ONU n'est pas parvenue aux destinataires mais qu'elle a été détournée par les rebelles dans les régions qu'ils contrôlent.

Les forces politiques yéménites qui adhèrent aux résolutions internationales et exigent leur application, notamment la résolution 2216 (2015) du Conseil de sécurité, vous adjurent, par humanité et conformément aux conventions internationales, d'intervenir immédiatement afin de rompre le siège imposé à la ville et de sauver ses habitants.

Votre urgente intervention jouera un rôle important en apportant un appui à la prochaine série de pourparlers sur l'application de la résolution 2216 (2015) et contribuera à ce qu'ils se déroulent dans un climat propice qui contribuera aux efforts que vous déployez pour rétablir la stabilité au Yémen.

Les forces politiques yéménites :

Rassemblement yéménite pour la réforme (Al-Islah)
Mouvement participatif pacifique du Sud
Parti unioniste populaire nassérien
Parti socialiste yéménite
Premier congrès
Congrès populaire général
Conseil suprême de coordination de la révolution yéménite
Parti de la solidarité nationale
Parti yéménite Al-Rashad
Parti de la justice et du développement
Mouvement al-Nahda pour le changement pacifique
Conseil de la jeunesse révolutionnaire pacifique
Représentants de la jeunesse et des femmes